

DATE DE PUBLICATION : 20 février 2012

Le directeur des Entreprises

Délégation de signature

Vu la délégation de signature donnée par M. Henri JULLIEN, directeur général des Activités fiduciaires et de Place, le 20 janvier 2012 ;

Délégation permanente est donnée à M. Jean-Pierre VILLETTELLE, chef de l'Observatoire des Entreprises, à l'effet de signer, dans le respect des textes réglementaires en vigueur, tous actes ou décisions à caractère individuel, à l'exception des nominations aux fonctions d'adjoint du chef du service, tout document de nature à engager la responsabilité de la Banque relatif à l'exercice des activités de l'Observatoire dans la limite de 30 000 euros.

Fait à Paris, le 13 février 2012

Yves NACHBAUR